



Un bétonnage hors de prix Peut-on laisser tout faire avec nos impôts ?

Le Conseil Municipal de Saint Pol de Léon avait approuvé le 8 juillet 2015 à l'unanimité de ses membres le programme de « **travaux de consolidation et de conservation des anciens quais et cales de Pempoul** ».

Le budget prévu pour les travaux dépasse 300 000 €, et recevrait le concours financier de l'État, de la Région de Bretagne et du Département du Finistère.

Les travaux envisagés concernent principalement la cale de blocs de granit assemblés à sec. Cette cale n'a plus d'usage pour l'activité maritime que ce soit de commerce ou de plaisance.

Un projet détourné

Le projet retenu ne correspond en aucune manière à l'énoncé du projet voté. Il ne s'agit plus d'un projet pour « la consolidation et la conservation » de la cale.

Les travaux envisagés prévoient la démolition complète de la cale et sa reconstruction à neuf en béton armé avec placage de pierre

Un projet sans concertation citoyenne

Le projet a été mené sans information du public, ni communication.

Un projet mal étudié

Alors que le Département du Finistère a apporté son concours pour une étude préalable de diagnostic à hauteur de 36 000 €, aucune recherche historique ni architecturale, aucun sondage des ouvrages ni des sols n'ont été effectués.

Un projet inutilement coûteux.

La somme annoncée excède largement les montants de travaux nécessaires à la bonne conservation de la cale. Dans cette période de restriction des dépenses, il est difficile d'admettre ce gaspillage de l'argent public.

Aussi l'association Champs, Rives et Patrimoine a demandé à la municipalité de surseoir à son projet, et de faire étudier un projet raisonnable et cohérent correspondant aux délibérations prises.

Ne pas jeter ce tract sur l'espace public, faites passer ou recyclez ...

Pourquoi détruire un ouvrage remarquable du patrimoine qui a fait ses preuves depuis plus d'un siècle ?



Vous souhaitez comprendre et en savoir plus, rendez-vous

samedi 17 décembre à 15 heures

SUR LE PORT DE PEMPOUL

Vous pouvez consulter le site de l'association pour une information plus complète:

champsrivesetpatrimoine.fr